

SESSION DU 14 MARS 2016**RAPPORT N° EDU 15**

Acte certifié exécutoire

Envoyé : 25/03/2016

Réception par le préfet : 25/03/2016

Publication : 25/03/2016

Pour l'"Autorité Compétente" par délégation

■ DIRECTION GENERALE ADJOINTE DEVELOPPEMENT ET EDUCATION**■ DEVELOPPEMENT DES FILIERES SOLIDAIRES****9238****4 - Mission Education****43 - Universités**

L'intervention du département sur cette politique publique s'appuie sur trois fondements :

- L'aboutissement des engagements du département sur des dossiers de constructions universitaires en cours, type Artem,
- Les partenariats avec le monde universitaire permettant de s'appuyer sur ces ressources pour mettre en œuvre les priorités départementales et contribuer au développement de nos politiques publiques,
- Enfin, le lien entre le soutien à la vie étudiante et les enjeux de citoyenneté, à travers notamment les cordées de la réussite et les bourses aux étudiants qui permettent un meilleur bien-être durant la période des études.

Vous trouverez ainsi ces politiques déclinées dans les deux programmes suivants :

PROGRAMME 151 - DEVELOPPEMENT DES UNIVERSITES

Outre la participation relative à la construction du site ARTEM, ce programme permet de soutenir des actions menées par les établissements universitaires de notre département.

ARTEM

La participation totale du département pour ARTEM s'élève à 9 557 243 € répartie en trois autorisations de programme, chacune correspondant à une tranche de travaux à laquelle est associé un marché de maîtrise d'œuvre :

- Pour mémoire, la première tranche, dont la participation départementale s'élève à 3 717 605 € concerne la construction de l'École des Mines, la maison des langues et deux amphithéâtres. Cette tranche est terminée et les étudiants et personnels de l'école des Mines ont pris possession des locaux depuis la rentrée 2012. La totalité de la participation départementale a été versée. Aucune inscription budgétaire n'est donc proposée.

La deuxième tranche, dont la participation départementale s'élève à 1 989 958 €, concerne la construction de l'école d'art. Les travaux ont débuté à l'automne 2013 et doivent être terminés pour la rentrée scolaire 2016. Un crédit de 300 000 € est nécessaire pour honorer les appels de fonds 2016.

- la dernière tranche, dont la participation départementale s'élève à 3 849 680 € concerne la construction de l'espace gestion avec l'ICN-Ecole de management, ISAM (Institut supérieur d'administration et de management) - IAE (Institut d'administration des entreprises) et les espaces partagés 2 (médiathèque, pôle amphi 2, maison des étudiants). Les travaux ont démarré en octobre 2014 et sont actuellement en cours. Un crédit de 1 050 000 € est nécessaire pour honorer les appels de fonds 2016.

Je vous propose donc, pour 2016, d'inscrire des crédits de paiement à hauteur de :

- 300 000 € pour la tranche 2,
- et 1 050 000 € pour la tranche 3.

Le département respectera ainsi les engagements pris dans le cadre des contrats de plan antérieurs mais n'interviendra plus financièrement à l'avenir en appui à l'immobilier pour des établissements universitaires et d'enseignement supérieur, conformément aux dispositions prévues par la loi NOTRe.

Soutien aux universités

La réorientation des politiques en matière de développement votée par notre assemblée a recentré notre action en faveur des opérations ou manifestations organisées par le monde universitaire.

Le soutien départemental vise désormais les actions, manifestations ou initiatives autour du développement durable, de l'économie solidaire, de l'innovation sociale et sur des partenariats contribuant à développer les priorités ou compétences départementales (ex : Plan Collèges Nouvelles Générations, action sociale, logement ...).

Il vous est proposé, pour l'année 2016, d'inscrire un budget de 14 000 € réparti en 13 000 € destinés à l'octroi de subventions et 1 000 € correspondant à la cotisation pour l'association ARTEM, dont notre collectivité est membre depuis décembre 2005.

*
* *

Au total, pour ce programme « Développement des universités », je vous propose donc d'inscrire des crédits à hauteur de 14 000 € en fonctionnement et 1 350 000 € en investissement.

PROGRAMME 153 – SOUTIEN AUX ETUDIANTS ET MANIFESTATIONS ETUDIANTES

Cette politique, conduite depuis de nombreuses années, vise, d'une part, à aider financièrement les étudiants et leur famille pendant la durée des études ou à des stades particuliers de leur scolarité, et, d'autre part, à accompagner certaines activités menées par des étudiants au cours de leurs études.

Pour l'année 2016, les contraintes budgétaires ont amené à proposer des baisses de budget pour les aides attribuées tant aux étudiants qu'aux établissements universitaires pour des actions de vie étudiante.

Cette année 2016 pourra être également l'occasion de revisiter ces politiques.

1.53.1 Bourse départementale d'enseignement supérieur

Cette bourse est attribuée, sous condition de ressources, aux étudiants qui ne peuvent percevoir une bourse nationale d'études pour certaines raisons. Ces dossiers vous sont régulièrement proposés lors des commissions permanentes et peuvent donner lieu à l'attribution de 3 niveaux de bourses annuelles (de 700 à 1 250 €).

Pour 2016, je vous propose d'inscrire un crédit à hauteur de 20 000 € en fonctionnement.

1.53.2 Prêt départemental aux études et à l'ancrage territorial

Le prêt départemental aux études et à l'ancrage territorial est destiné à apporter une solution financière aux étudiants en dernière année d'études, partant à l'étranger ou travaillant, pendant leur cursus, sur un projet de création ou reprise d'entreprise. Il est également ouvert aux personnes désirant reprendre une formation professionnelle.

Pour 2016, je vous propose d'inscrire un crédit de 19 500 € en dépenses d'investissement, permettant d'accorder 13 prêts de 1 500 € chacun.

Il convient par ailleurs d'inscrire 9 100 € en recettes correspondant aux remboursements de prêts accordés trois ans auparavant.

1.53.3 Soutien à la vie étudiante

L'aide départementale en matière de vie étudiante est destinée à soutenir des actions menées par des étudiants dans les domaines suivants : accompagnement de la scolarité, contribution au développement de la citoyenneté et du développement durable, insertion professionnelle et renforcement du lien enseignement supérieur-entreprises.

Pour 2016, je vous propose d'inscrire un crédit de 1 500 €

Au total, pour ce programme « soutien aux étudiants et manifestations étudiantes », je vous propose d'inscrire des crédits à hauteur de 21 500 € en fonctionnement, 19 500 € en dépenses d'investissement et 9 100 € en recettes d'investissement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil départemental

La séance du **Mercredi 16 Mars 2016** est ouverte à 14 H 42, sous la présidence de Mme Valérie BEAUSERT-LEICK.

Tous les membres de l'assemblée sont présents, à l'exception de MM. BLANCHOT Patrick, HARMAND Alde, KLEIN Mathieu et Mme PAILLARD Catherine, qui avaient donné respectivement délégation de vote à Mmes MAYEUX Sophie, PILOT Michèle, BILLOT Véronique et LASSUS Anne.

DELIBERATION

RAPPORT N° 15 - 4 - MISSION EDUCATION - 43 - UNIVERSITES

Mme CREUSOT, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 15 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve les orientations fixées,
- prend acte des éléments de présentation budgétaire,
- et précise que les inscriptions correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet de budget primitif 2016.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

en €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du président CP 2016
Mission	Education		
Pol. Sect.	Université et recherche	76 000	35 500
Programme	P151 - 151 Développement des universités	14 000	14 000
	P153 - 153 Soutien aux étudiants et manifestations étudiantes	62 000	21 500

Chapitre	Libellé du chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du président CP 2016
011	Charges à caractère général	1 000	1 000
65	Autres charges de gestion courante	75 000	34 500
TOTAL		76 000	35 500

DEPENSES D'INVESTISSEMENT*en €*

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du président CP 2016
Mission	Education		
Pol. Sect.	Université et recherche	2 187 567,67	1 369 500
Programme	P151 - 151 Développement des universités	2 157 567,67	1 350 000
	P153 - 153 Soutien aux étudiants et manifestations étudiantes	30 000	19 500

Chapitre	Libellé du chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du président CP 2016
204	Subventions d'équipement versées	2 157 567,67	1 350 000
27	Autres immobilisations financières	30 000	19 500
TOTAL		2 187 567,67	1 369 500

RECETTES D'INVESTISSEMENT*en €*

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du président CP 2016
Mission	Education		
Pol. Sect.	Université et recherche	16 500	9 100
Programme	P153 - 153 Soutien aux étudiants et manifestations étudiantes	16 500	9 100

Chapitre	Libellé du chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du président CP 2016
27	Autres immobilisations financières	16 500	9 100
TOTAL		16 500	9 100

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président du conseil départemental certifie que cet extrait est conforme au registre des délibérations, qu'il a été publié ou notifié et qu'il sera exécutoire dès réception par M. le Préfet.

NANCY, LE 21 MARS 2016
LE PRESIDENT DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL,

The image shows the official seal of the Departmental Council of Meurthe-et-Moselle, which is circular and contains a central emblem. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'M. Klein'.

Mathieu KLEIN